



**MAIRIE DE MENERBES**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 19 AOUT 2021**

*En application de l'article L.2121-25 du CGCT, le Compte-rendu est affiché en mairie, sur les panneaux d'affichage et sur le site internet de la Commune. Les délibérations sont consultables en mairie.*

**Date de convocation :** 13/08/2021

La séance est ouverte à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

**Présents :** M. Christian RUFFINATTO - M. Patrick MERLE - Mme Josiane DEFLAUX – M. Eric ARIAS - Mme Tephén PITOT - Mme Muriel BERNARD - M. Gilles CAILLE - M. Alain JOUBERT-BOMPARD.

**Représentée :** Mme Chantal BASIN a donné pouvoir à M. Eric ARIAS.

**Absents :** M. Bruno CHABERT - M. Yannick MARTIN - M. Yves LERNOUT- Mme Henriette TURCO Mme Michelle REY-MILLWARD - Mme Catherine ESTABLIE.

**Secrétaire de séance :** M. Patrick MERLE.

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 7 juin 2021 à 19h00 à l'unanimité des présents.

Approbation du Compte-rendu du Conseil Municipal en séance du 30 juillet 2021 à 18h00 à l'unanimité des présents.

**Décision Municipale N°2021-100 : SITE INTERNET DE LA MAIRIE : CONTRAT DE MAINTENANCE ET HEBERGEMENT.**

**DECIDE** de signer avec la société AROME :

Pour la Maintenance du site : un devis d'un montant de 670 € HT par an, pour 3 ans renouvelable,

Pour l'hébergement Web du site : un devis d'un montant de 128 € HT par an.

**Délibération N° 2021 - 101 : APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN DU LUBERON ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION.**

**VALIDE** à l'unanimité, le projet de convention et ses annexes.

**APPROUVE** le lancement de la consultation pour la délégation de service public de la Maison de la Truffe et du Vin.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer au nom de la commune toutes démarches ou formalités utiles et à signer tous documents en application de cette délibération.

**Délibération N° 2021 - 102 : VALIDATION DU PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE CUISINE PROFESSIONNELLE POUR LA MAISON DE LA TRUFFE ET DU VIN DU LUBERON ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION DES ENTREPRISES.**

**VALIDE** à l'unanimité, le projet d'aménagement d'une cuisine professionnelle pour la Maison de la Truffe et du Vin.

**APPROUVE** le lancement de la consultation des entreprises.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer au nom de la commune toutes démarches ou formalités utiles et à signer tous documents en application de cette délibération.

**Délibération N° 2021 - 103 : ONF – VENTE COUPE DE BOIS : PARCELLE 35.**

**ARRÊTE** à l'unanimité, l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2021 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme indiqué ci-dessous :

Parcelle (UG)	Type de coupe <sup>a</sup>	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Coupe prévue à l'aménagement (Oui/Non)	Année prévue à l'aménagement
<b>35</b>	<b>TS</b>	<b>950</b>	<b>21.85</b>	<b>OUI</b>	2021

**DECIDE** de la destination des coupes et produits des coupes de l'état d'assiette de l'exercice, ainsi que des modalités de leur commercialisation : Vente avec mise en concurrence de bois sur Pied

**DESIGNE** les garants de cette exploitation : M. Eric ARIAS, M. Patrick MERLE, M. Christian RUFFINATTO,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer au nom de la commune toutes démarches ou formalités utiles et à signer tous documents en application de cette délibération.

La séance est ouverte à 18h00, sous la Présidence de Monsieur Christian RUFFINATTO, Maire de la Commune de Ménerbes.

**La séance est levée à 19H30**

Fait à Ménerbes, le 24 Août 2021

Le Maire,



Christian RUFFINATTO